

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 65 (1939)  
**Heft:** 13

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'érection d'un grand viaduc qui franchit un vallon sur un double rang d'arcades superposées.

Cette activité dans les travaux de génie civil s'accompagne d'un renouveau dans la construction des bâtiments.

#### Style empire.

Il y a longtemps que, pour l'architecture urbaine, les styles régionaux de la Suisse sont morts. Avant la Révolution déjà, nous l'avons vu, les constructeurs suisses s'étaient inspirés essentiellement d'ouvrages français. Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, le style empire, né en France, est bien vite devenu un style européen. Et ce style régnera dans nos villes comme dans celles des pays voisins.

Mais peu d'ouvrages importants signalent cette époque, car les moyens financiers, généralement très restreints ne permettent guère les grandes entreprises.

Citons cependant, tout au début du siècle, le Bâtiment du Grand Conseil à Lausanne, modeste portique d'une sobre ordonnance classique. Plus tard à Genève, on édifie le Musée Rath, à Zurich l'église de Neumünster et le Lycée cantonal ; à Bâle enfin, un hôtel pour la Banque Commerciale.

Le style de ces bâtiments d'aspect très, sobre, souvent même froid, est né à Paris, au moment où la vieille royauté française s'effondrait.

C'est alors que de hardis novateurs arrachèrent aux académiciens traditionnalistes la direction des beaux-arts.

Depuis quelques années déjà, l'antiquité était à la mode, avec la république, elle le sera plus que jamais. David, le grand peintre révolutionnaire, affectionne pour sujets les scènes célèbres de l'histoire ancienne. On exalte les vertus civiques du Romain, dont on fait une sorte de citoyen idéal. L'héroïsme et la fermeté spartiate sont les thèmes constants de la littérature. Dans une société si entichée de l'antiquité classique, l'architecture ne pouvait être que grecque et romaine.

Bien des années avant la Révolution, le Panthéon de Soufflot (église Ste-Geneviève) affirmait cette tendance de la façon la plus nette. On tente d'atteindre au colossal, pour égaler l'œuvre de Rome. Les jeunes architectes projettent des aménagements et des édifices publics gigantesques, pour servir de cadre au nouvel ordre de choses.

Au nom de la raison et de la tradition académique, les derniers architectes de l'ancien régime protestent ; ils condamnent les projets dont l'exécution est impossible. D'autant plus impossible que les ressources financières de l'Etat, sous la première République, sont des plus maigres, et que le gouvernement ne peut songer à investir des sommes importantes dans la bâtie.

Mais le colossal figure au programme des novateurs ; ils y tiennent. Pour renforcer les effets de force et de grandeur, ils cherchent des formes pesantes, des murs nus, et suppriment presque tout ce qui n'est qu'ornement.

Il en résulte un style que les vieux académiciens déclarent « lourd, froid et monotone ».

Les novateurs répondent qu'ils ont pour eux la raison, car l'architecture a pour objet la parfaite adaptation des membres à leur fonction. Ainsi « le fronton est formé par les rampants du toit dont la pente sert à l'écoulement des eaux, il ne saurait donc être brisé ; la colonne est un membre portant, elle ne doit pas être adossée ».

Mais l'antiquité n'est pas seulement romaine. La campagne d'Egypte révèle l'architecture des Pharaons ; la pénétration de l'Asie mineure dévoile l'art très pur de la Grèce, que l'on soupçonnait à peine.

A la cour impériale, généraux et grands fonctionnaires jugent que la régularité et la symétrie sont les attributs indispensables de la beauté. Peu importe à cette aristocratie nouvelle que ses palais et ses châteaux soient incommodes, il lui suffit qu'ils soient nobles d'aspect.

Ces caractères de grandeur, de régularité et de noblesse, on les trouvait pleinement dans l'art antique.

En Allemagne l'art grec inspire plus particulièrement l'architecture du jour. Les œuvres de Gilly et de Schinkel sont en général d'inspiration hellénique plutôt que romaine.

Il est malaisé de décider si les architectes suisses sont surtout les disciples des deux grands maîtres parisiens Bercier et Fontaine, ou s'ils s'inspirent des artistes allemands. Dans tous

les cas, aucun de nos compatriotes n'atteignit à la pureté de composition et au grand style qui caractérise les œuvres des illustres maîtres étrangers.

Les constructions les plus marquantes que nous avons citées pour notre pays, sont des ouvrages tout au plus corrects mais dépourvus d'originalité et de caractère. Ils seront les prototypes de la plupart des édifices qu'on édifiera jusqu'au milieu du siècle. Bon nombre sont à vrai dire d'importance secondaire, car nous l'avons vu, les ressources étaient minimes.

#### Naissance du machinisme.

Vers 1850, une suite d'inventions et de perfectionnements mécaniques permettent d'introduire les voies ferrées jusque chez nous.

Ce nouveau mode de locomotion va complètement modifier la structure économique et sociale du monde moderne. Avec les premiers chemins de fer, on voit poindre l'aurore de la grande civilisation technique contemporaine.

Il avait fallu une longue suite de siècles pour peupler l'Europe de 150 millions d'habitants, et soudain dans le courant du siècle sa population passe à 450 millions.

La Suisse n'échappe pas à ce mouvement démographique. Mais il faut remarquer que ce sont presque uniquement les villes qui s'agrandissent tandis que la population campagnarde ne s'accroît guère, et qu'elle diminue même sur certains points.

Car le rail concentre les hommes sur les marchés du travail que sont les agglomérations urbaines. C'est le rail qui a créé la ville moderne ; c'est en organisant le transport rapide et en grande quantité des marchandises qu'il a permis l'essor industriel d'aujourd'hui.

Avant lui, au dix-huitième siècle déjà, les fabricants faisaient usage du moteur à vapeur ou à eau ; mais leurs établissements demeuraient de simples ateliers. C'est la voie ferrée seule qui put leur ouvrir le vaste espace du marché mondial, et qui mit à leur disposition les réserves immenses de la nature, en matières premières.

Aussi, en peu d'années, la Suisse, contrée essentiellement agricole, se transforme-t-elle en pays fortement industrialisé.

Cette ère nouvelle de prospérité et de grand essor économique atteindra dans les premières années du siècle actuel son plus vif éclat.

(*A suivre.*)

#### Aux titulaires suisses de brevets italiens.

Communiqué de l'Office suisse de compensation, Zurich.

Aux termes des dispositions de l'accord du 3 décembre 1935 concernant le règlement des paiements italo-suisses, les paiements de personnes et de maisons domiciliées en Suisse pour la protection de brevets d'invention italiens (c'est-à-dire les taxes de brevets) ne peuvent être faits que par la voie du clearing italo-suisse. Toute autre manière d'effectuer des paiements pour taxes de brevets italiens est punissable.

Les intéressés sont rendus attentifs au fait qu'indépendamment de la réglementation contractuelle mentionnée ci-dessus les prescriptions italiennes d'ordre interne interdisent à l'organe italien compétent (Ministero delle Corporazioni) d'accepter des paiements directs provenant de l'étranger. L'expérience a démontré que même les paiements effectués par la voie du clearing sont refusés par le dit office.

L'Office suisse de Compensation recommande, par conséquent, à tous les intéressés ayant des paiements à effectuer pour des taxes de brevets italiens, de les faire exclusivement par l'intermédiaire d'un ingénieur-conseil italien. Le transfert à l'ingénieur-conseil doit avoir lieu par le clearing italo-suisse (par versement à la Banque Nationale Suisse ou par mandat de poste international). Les personnes et maisons astreintes au paiement de telles taxes et n'étant pas en relations d'affaires directes avec un ingénieur-conseil italien ont la possibilité de faire effectuer leurs règlements par la voie prescrite, par l'entremise d'un ingénieur-conseil suisse.

Afin d'assurer l'exécution en temps opportun d'un transfert au bureau italien des brevets, le paiement au clearing en faveur de l'ingénieur-conseil italien doit être effectué au moins un mois avant l'échéance de la taxe. Dans les cas urgents, la Banque Nationale Suisse peut transmettre de tels ordres de paiement en Italie par voie télégraphique, contre remboursement des frais de télégramme. La Banque Nationale Suisse est chargée de renvoyer au déposant, aux fins de rectification, les ordres de paiement libellés directement au profit du bureau italien des brevets.

L'Office suisse de Compensation décline toute responsabilité pour les dommages que pourraient subir les intéressés par suite de l'inobservation de ces prescriptions et se tient volontiers à leur disposition pour tous autres renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Adresse : Börsenstrasse 26, à Zurich.

## SOCIETE SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

### Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales.

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive  
du 18 juin 1939, à 10 h.,  
à l'Ecole polytechnique fédérale.

L'Assemblée constitutive du *Groupe des architectes pour les relations internationales* a eu lieu dimanche 18 juin à l'Aula de l'E. P. F.

Une quinzaine parmi les 50 membres que le « Groupe » compte déjà y assistaient.

La séance fut ouverte par M. Vouga, architecte, qui exposa brièvement les raisons et les circonstances qui ont conduit à la constitution du Groupe et qui en traça, dans les grandes lignes, le programme d'activité :

Activité, tout d'abord en tant que section suisse du mouvement des « Réunions internationales d'architectes » ;

Activité, ensuite, en tant qu'organe de la S. I. A. chargé d'assurer à l'avenir les relations avec les architectes de l'étranger.

La discussion qui suivit permit de constater que le Groupe paraît bien répondre à un besoin.

Le Groupe procéda ensuite à l'élection de son Comité qui fut constitué comme il suit :

Président : M. Fred. Gampert, architecte, Genève.  
Membres : MM. Robert Maillart, ingénieur, Genève et Zurich.

Peter-Meyer, rédacteur de « Das Werk », Zurich.

Hans Schmidt, architecte, Bâle.  
Edmond Virieux, architecte cantonal, Lausanne.

Jean-Pierre Vouga, architecte, Pully.

M. Max Kopp, architecte, Zurich, a été désigné pour représenter le comité central de la S. I. A. au sein du nouveau comité.

L'ordre du jour appelait ensuite la fixation de la cotisation qui fut arrêtée à 5 fr. par an, après qu'on eût donné quelques explications sur le programme financier du Groupe et sur l'appui qu'il recevra du comité central.

Le comité s'est réuni après la séance pour se constituer et nommer le délégué au comité de direction des R. I. A. en la personne de M. Fred. Gampert, M. Vouga étant désigné comme suppléant.

Une première prise de contact avec les architectes étrangers est déjà prévue et le comité prit connaissance du programme provisoire de la visite en Suisse à fin juillet, des architectes anglais de « The Architectural Association » qui se proposent de passer dix jours dans notre pays. Il arrêta immédiatement diverses mesures destinées à assurer une parfaite réception.

Le comité prit enfin des dispositions pour l'invitation à Zurich de quelques délégués des autres sections des R. I. A.

lors de l'Assemblée générale de la S. I. A. les 9 et 10 septembre.

Au nom du Comité du « Groupe des Architectes pour les relations internationales » :

Le président : GAMPERT.  
Le secrétaire : VOUGA.

## ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE LAUSANNE

### Assemblée générale annuelle

Présidence : M. Ed. Meystre, président.

L'assemblée générale annuelle des *Anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne* eut lieu à Ouchy le 17 juin 1939, à 16 h. 15.

Après qu'ait été rendu un dernier hommage à deux collègues décédés au cours de l'exercice écoulé : M. C. Butticaz et M. H. Demierre, le président lut son rapport annuel dont nous donnons ici un court aperçu :

C'est à l'Association qu'incombe, durant l'hiver 1938-39, l'organisation des *conférences techniques* auxquelles sont conviés également les membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. Les lecteurs du *Bulletin technique* ont eu connaissance de ces séances par les comptes rendus qui en furent donnés dans nos colonnes. Ces manifestations obtinrent un vif succès. La plus brillante d'entre elles, organisée avec le concours de l'Ecole d'ingénieurs, fut incontestablement les trois leçons données par le professeur Bergeron de Paris. Deux excursions, l'une au château de Chillon, l'autre à Fribourg, complétèrent heureusement le programme de cette saison.

La collaboration de l'Association et de l'Ecole d'ingénieurs se manifesta, en outre, par la mise au point définitive, en septembre 1938, du règlement du *Prix des anciens élèves*. Il faut de plus se réjouir du développement qu'a pris ces derniers mois la question de la nouvelle Ecole d'ingénieurs dont il existe actuellement des plans détaillés élaborés par le Bureau d'entraide technique sous l'impulsion de M. Jean Landry, directeur de notre haute école technique.

Fort heureusement la plaie du chômage paraît s'être cicatrisée et le bureau d'entraide technique n'eut cette année à intervenir pour aucun des membres de l'Association.

Les rapports du caissier et des vérificateurs furent approuvés sans observation. Le comité de l'Association fut réélu « en bloc » avec une mutation importante dans les charges respectives de ses membres. C'est M. le professeur P. Oguey qui assumera dès aujourd'hui la présidence. Avant la clôture de l'assemblée il exposa la façon dont fut installé le stand de l'E. I. L. à l'Exposition nationale et commenta les plans de la future Ecole d'ingénieurs dont chacun souhaite la prochaine réalisation.

Cette assemblée générale fut suivie d'un dîner à bord de l'un des bateaux de la Compagnie générale de navigation. Nul doute que les absents, qui furent nombreux ce jour-là, ne rachètent à la première occasion leur regrettable abstention.

## NÉCROLOGIE

### + H.-W. Strœlé, ingénieur.

Henri-W. Strœlé, ingénieur, né en 1889 à Neuchâtel, où il fit ses classes primaires et moyennes, fut élève de l'Ecole polytechnique fédérale de 1907 à 1911 et y obtint brillamment le diplôme d'ingénieur civil. Il débuta à la Société Ed. Zublin et Cie, à Strasbourg et Bruxelles, puis il passa vingt ans à Paris au service de diverses entreprises, notamment chez M. Ch. Rabut, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, qui l'associa quelques années à ses travaux.